



Règlement de course

1. Organisation

L'association « Ski-Club Champéry Dents-du-Midi » - constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage – organise la Grimpée d'Culet.

2. Épreuves

Course à pied en pleine nature, empruntant les itinéraires de randonnées pédestres. La Grimpée d'Culet propose les parcours suivants :

- La Grimpée d'Culet de 6km 1000m de dénivelé positif
- La Grimpée de l'Aigle de 4km et 200m de dénivelé positif
- La Grimpée des Grand Champs de 1.8km et 50m de dénivelé positif
- La Mini Grimpée de 900m et 36m de dénivelé positif

La course se déroulera en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

3. Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-là. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans quitter le parcours. En effet, couper un sentier provoque un important dérangement de la faune et une érosion irréversible du site, le dégradant donc irrémédiablement. Ne jetez ni emballage de barre, ni mouchoir. Quelques grammes dans vos poches ne vous retarderont pas et permettront à tous de profiter pleinement de cette superbe région et de pouvoir y revenir. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

4. Conditions de participation

Le parcours chronométré de la Grimpée d'Culet est ouvert à tous coureurs, homme ou femme, ayant 14 ans au minimum (année de naissance faisant foi).

Le parcours non chronométré de la Grimpée d'Culet – Marche est ouvert à tous les marcheurs. Les enfants et jeunes jusqu'à 13 ans (année de naissance faisant foi) doivent être accompagnés d'un adulte.

La Grimpée de l'Aigle est ouverte pour les enfants de 11 à 13 ans.

La Grimpée des Grand Champs est ouverte pour les enfants de 7 à 10 ans.

La mini Grimpée est ouverte pour les tout petit jusqu'à 6 ans. Les plus petit peuvent être accompagnés par un parent.

Chaque participant s'engage à posséder l'entraînement suffisant ainsi qu'à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve pour laquelle il est inscrit. La participation à la Grimpée d'Culet entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Règlement de course

5. Catégories et prix

Catégories	Parcours	Année de naissance	Age	Prix (CHF)	Informations
Juniors fille	La Grimpée d'Culet	2005 - 2009	14 - 18	15.-	Inscriptions en ligne sur le site Internet. Inscriptions sur place possible + 10.- (Juniors + 5.-)
Juniors garçon	La Grimpée d'Culet	2005 - 2009	14 - 18	15.-	
Espoirs femme	La Grimpée d'Culet	2001 - 2004	19 - 22	30.-	
Espoirs homme	La Grimpée d'Culet	2001 - 2004	19 - 22	30.-	
Séniors femme	La Grimpée d'Culet	1984 - 2000	23 - 39	30.-	
Séniors homme	La Grimpée d'Culet	1984 - 2000	23 - 39	30.-	
Séniors I femme	La Grimpée d'Culet	1964 - 1983	40 - 59	30.-	
Séniors I homme	La Grimpée d'Culet	1964 - 1983	40 - 59	30.-	
Séniors II femme	La Grimpée d'Culet	1963 et moins	60 et plus	30.-	
Séniors II homme	La Grimpée d'Culet	1963 et moins	60 et plus	30.-	
Marcheurs	La Grimpée d'Culet - Marche	non chronométrée		30.-	
Poussines	La mini Grimpée	2017 - 2021	6 et moins	5.-	Inscriptions et paiement uniquement sur place
Poussins	La mini Grimpée	2017 - 2021	6 et moins	5.-	
Ecolières	La Grimpée des Grand Champs	2013 - 2016	7 - 10	5.-	
Ecoliers	La Grimpée des Grand Champs	2013 - 2016	7 - 10	5.-	
Cadettes	La Grimpée de l'Aigle	2010 - 2012	11 - 13	5.-	
Cadets	La Grimpée de l'Aigle	2010 - 2012	11 - 13	5.-	

6. Inscriptions

Les inscriptions doivent être faites via Internet, et paiement par virement sur le compte bancaire, jusqu'au 22 août de l'année de l'édition. Les paiements sur place seront autorisés avec majoration de CHF 10.- et CHF 5.- pour les juniors (voir informations dans le tableau).

Les droits d'engagements comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

7. Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit et nous parvenir au moins 7 jours calendrier avant la course. Aucun remboursement des droits versés à l'inscription ne peut être réclamé. Le montant sera transformé en donation à l'association.

8. Remise des dossards

Le retrait des dossards aura lieu le matin de la course à partir de 07h00 à Champéry au couvert de Broisin. Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Règlement de course

9. Équipement

Il est recommandé d'être équipé en fonction des conditions atmosphériques et adapté aux caractéristiques du terrain. En montagne le temps peut changer rapidement.

Les bâtons sont autorisés, toutefois si le départ est fait avec, les participants doivent les porter jusqu'à l'arrivée.

10. Sacs coureurs

Chaque concurrent peut déposer un sac contenant ses affaires de rechange au départ de Champéry pour le retrouver à l'arrivée au sommet de la Croix-de-Culet. Les sacs seront entreposés dans un lieu non-surveillé à l'abri. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols. Nous recommandons de ne mettre aucune valeur dans ce sac.

11. Ravitaillement

Un poste de ravitaillement approvisionné en boissons et nourriture est prévu sur le parcours. Ce dernier se trouve à « Sur Cou ». Un ravitaillement sera également proposé à l'arrivée à la Croix de Culet.

12. Accompagnateur et animaux

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse. Le sentier étant étroit par endroit, l'organisateur demande aux accompagnants d'éviter d'emprunter le tracé de la course dans la mesure du possible et dans tous les cas de laisser une priorité aux concurrents.

Il est également interdit d'avoir un lièvre.

13. Barrières horaires – interruption de la course

Il n'y a pas de temps maximal de course. Néanmoins, une heure limite de passage (barrières horaires) au poste de ravitaillement sera défini. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délai ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

14. Abandon et rapatriement

En cas d'abandon non consécutif à une blessure, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement, le départ ou l'arrivée et lui remettre son dossard et prévenir le numéro d'urgence indiqué sur le dossard.

15. Assistance – sécurité

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Des équipes de samaritains seront présentes pendant toute la durée de

Règlement de course

l'épreuve. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours dans un délai raisonnable. Le personnel sanitaire sera habilité à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

16. Classement et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée. Un classement pour chaque catégorie sera établi. Les 3 premiers de chaque catégorie, excepté les marcheurs, seront récompensés. La distinction homme, femme sera faite pour chaque catégorie.

17. Mise hors course – disqualification

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement seront éliminés, notamment pour :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Dépassement des temps maximum autorisés au poste de ravitaillement
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritux)
- Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire
- Changement de bloc au moment du départ

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.

18. Repas d'après-course

Un repas, compris dans les droits d'inscription pour les coureurs, est organisé selon les indications à Champéry, au couvert de Broisin. Pour les accompagnants (non coureurs), il est possible de manger au même endroit à leurs frais.

19. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation.

20. Assurance responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

21. Assurance individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Attention : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes.